



AAA011C

7h20 dont 2h de coaching 990,00 €^{HT}

Objectifs

Approfondir les règles essentielles de de l'imposition sur le revenu des personnes physiques

Profil Stagiaire(s)

Tout collaborateur qui doit exposer à des particuliers les règles générales de l'imposition des personnes physiques.

Profil animateur(s)

Fiscaliste

Contactez-nous

Conseiller formation
09 88 66 10 00
inscriptions@demos.fr



MODULES

Savoir déterminer l'impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu (IR) est un impôt annuel déclaratif frappant l'ensemble des revenus et gains des personnes physiques.

Chaque catégorie de revenus est déterminée selon des règles propres. Le total des revenus nets catégoriels forme le revenu brut global.

- **Les caractéristiques de l'impôt sur le revenu des particuliers**

Description du mécanisme de l'impôt sur le revenu des particuliers et fonctionnement du bouclier fiscal.

- **Le calcul du revenu net imposable**

Exposé des déductions et abattements pris en compte dans le calcul du revenu net imposable.

- **Le calcul de l'impôt sur le revenu**

Présentation du schéma de calcul de l'IR.

Les revenus imposables à l'impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu (IR) est un prélèvement annuel déclaratif frappant l'ensemble des gains du contribuable personne physique qui forment son revenu global.

- **Les revenus salariaux pris en compte pour le calcul de l'IR**

Description des revenus salariaux entrants en compte dans le calcul de l'impôt sur le revenu.

- **Les revenus relevant de la fiscalité des entreprises pris en compte dans l'IR**

Présentation des revenus des entreprises individuelles imposées à l'impôt sur le revenu : BIC, BNC, BA.

- **Les revenus et plus-values pris en compte pour le calcul de l'IR**

Calcul de l'IR : analyse des revenus d'activité, des revenus du patrimoine et des plus-values pris en compte.

Connaître les traitements, les salaires et les revenus des valeurs mobilières

Afin que l'administration fiscale puisse calculer l'IR redevable par un salarié, il lui est indispensable de connaître l'origine des revenus perçus par ce dernier (salaires, dividendes d'actions, etc).



AAA011C

7h20 dont 2h de coaching 990,00 €^{HT}

- **Les traitements et salaires**

Introduction à la notion de traitements et salaires, pensions et rentes viagères

- **Les revenus des valeurs et capitaux mobiliers**

Présentation générale du régime d'imposition des revenus de capitaux mobiliers

Connaître les revenus fonciers, les revenus des professions non salariées et les plus-values

Les revenus sont soumis à des régimes d'imposition différents, en fonction de leur nature et de leur montant. Il en est ainsi des revenus fonciers, des revenus des professions non salariées, des plus-values immobilières et mobilières. Dans certains cas, des exonérations sont concédées par l'État.

- **Les revenus fonciers**

Présentation générale du régime d'imposition des revenus fonciers.

- **Les revenus des professions non salariées**

Présentation générale du régime d'imposition des revenus d'activité des indépendants.

- **Les plus-values immobilières et mobilières**

Présentation générale du régime d'imposition des plus-values des particuliers : plus-values immobilières et plus-values mobilières.

Connaître les charges déductibles (pensions alimentaires, accueil des personnes âgées...)

Lors du calcul de l'impôt sur le revenu (IR), certaines charges peuvent être déduites du revenu global, ce qui permet un allègement de l'impôt à payer. Après une présentation des charges déductibles, cette session traitera des pensions alimentaires, des prestations compensatoires et des frais d'accueil de personnes âgées.

- **Présentation des charges déductibles dans le mécanisme de l'IR**

Présentation des modalités de calcul du revenu net imposable : charges déductibles du revenu brut global

- **Les pensions alimentaires, prestations compensatoires et frais d'accueil au titre de l'IR**

Présentation des charges déductibles du revenu global : pension alimentaire, prestation compensatoire et frais d'accueil des personnes âgées

Connaître les autres charges déductibles

Lors du calcul de l'impôt sur le revenu, certaines charges peuvent être déduites du revenu global, ce qui permet un allègement de l'impôt à payer.

- **Les autres charges déductibles dans le calcul de l'IR (1)**

Présentation des autres charges déductibles dans le calcul de l'impôt sur le revenu

- **Les autres charges déductibles dans le calcul de l'IR (2)**

Présentation des charges déductibles du revenu global : CSG et dépenses de préservation du patrimoine naturel

Connaître la fiscalité des non-résidents

Les résidents français ne sont pas les seuls à payer des impôts. Toute personne percevant des revenus de source française ou possédant des biens immobiliers sur le territoire français est soumise à imposition. À ce titre, elle doit déposer une déclaration au centre des impôts dont elle dépend.



AAA011C

7h20 dont 2h de coaching 990,00 €^{HT}

- **Les notions de résident et de non-résident en fiscalité**
Définition des notions fiscales de résident et non-résident
- **Les revenus à déclarer par les non-résidents et leur imposition**
Exposé des modalités d'imposition des non-résidents
- **Les modalités de la déclaration fiscale des non-résidents**
Exposé des règles qui président à la déclaration fiscale des non-résidents

Connaître quelques régimes spéciaux d'imposition

Au niveau fiscal, la France a signé des conventions avec des pays étrangers concernant les travailleurs limitrophes et les ressortissants français vivant pour une durée déterminée à l'étranger. Ces conventions permettent d'éviter une double imposition mais aussi de limiter la fraude fiscale.

- **Autres cas particuliers d'imposition**
Définition de régimes fiscaux particuliers

Structure

Dès validation de son inscription par DEMOS, l'apprenant reçoit par mail une confirmation d'accès sur le « HUB de formation à distance DEMOS ». Cet accès est personnel et sécurisé par un mot de passe.

Durant la validité de son programme, l'apprenant se forme en réalisant, 100% à distance et à son rythme, ses modules eLearning.

A tout moment, il peut solliciter le service d'Assistance Demos pour toute question d'ordre technique ou fonctionnel (prise en main de la solution).

L'apprenant est coaché par un expert Demos qui, au travers de séances de coaching téléphoniques de 30 mn, l'aide à transposer les acquis de la formation dans son cadre professionnel et personnel.

Ces séances sont planifiées lors de la prise d'inscription et sont confirmées par mail 48h avant.

La synthèse des séances est accessible uniquement via l'accès sécurisé de l'apprenant.

A l'issue de la validité de son programme, l'apprenant reçoit, par mail, un certificat de réalisation conforme à ses réalisations.

A l'issue de son programme, l'apprenant est invité à répondre à un questionnaire de satisfaction.

Méthode pédagogique

En cas d'interrogation sur une notion liée au sujet, possibilité d'obtenir une réponse de la part d'un expert.